

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

NOMBRE D'ELUS EN EXERCICE : 32 QUORUM : 17			
PRESENTS	REMPLACES	REPRESENTES	ABSENTS
19	7	2	4
OBJET DE LA DELIBERATION			
N°25-06-26/01-486 Modification de la délibération n°13-05-26/07-484 portant création et composition des commissions			

L'an Deux Mille vingt-six le vingt-cinq du mois de juin à 14h00.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCOT PROVENCE MEDITERRANEE, régulièrement convoqué, a été assemblé au SITTOMAT à Toulon, sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Alain ALMARIC, Monsieur Bruno BAIXE, Monsieur Robert BENEVENTI, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Priscilla BRACCO, Monsieur Bertrand CARLETTI, Monsieur Franck CHOUQUET, Monsieur Robert DELEDDA, Monsieur Xavier GUILBERT, Monsieur Bernard JOANIN, Monsieur Frédéric LEVESQUE, Madame Laurence MENICHINI, Madame Elodie MONIER, Monsieur Yves PALMIERI, Monsieur Mathieu PERCHOC, Monsieur Philippe PRANGE, Monsieur Jean-Pierre RIZZO, Monsieur Gilles VINCENT, Monsieur Fabrice WERBER.

ABSENTS REMPLACES (suppléance) :

Monsieur Claude ALIMI par Monsieur Bruno LOSSI
Monsieur François ARIZZI par Monsieur Bernard ROUX
Monsieur Bernard MOUTTE par Monsieur Jean-Claude LANDA
Madame Josée MASSI par Monsieur Serge LHOTELLIER
Madame Blandine MONIER par Monsieur Michel TOCHE
Monsieur André GARRON par Monsieur Christophe KASPERSKI
Monsieur Hervé STASSINOS par Madame Annick DUCARRE

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Bruno AYCARD représenté par Monsieur Yves PALMIERI
Monsieur Jérémy FABRE représenté par Monsieur Xavier GUILBERT

ABSENTS NON REMPLACES NON REPRESENTES :

Monsieur François de CANSON, Madame Pauline DAZIANO, Monsieur Ange MUSSO, Monsieur Claude VINCO.

OBJET : Modification de la délibération n°13-05-26/07-484 portant création et composition des commissions

Monsieur le Président expose,

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance précédente, le Comité Syndical a décidé de la constitution de commissions ainsi que de leur composition. Pour rappel, il s'agit de quatre commissions dites territoriales, représentant chacun des EPCI constituant le Syndicat Mixte, ainsi que de trois commissions à thème : thématique générale, mer et littoral, ainsi qu'une commission destinée à accompagner l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) devenu obligatoire depuis la loi ELAN.

Concernant la Commission Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), ses travaux accompagnent le projet de territoire sur l'ensemble des volets liés au commerce.

Ils traitent notamment :

- Des centres-villes : espaces économiques et commerciaux prioritaires du territoire
- De la manière de stabiliser l'offre économique et commerciale « diffuse »
- Du devenir des zones commerciales et économiques

Sa composition a été fixée à 3 délégués pour la Métropole et 2 délégués pour chacun des autres EPCI membres, soit 9 membres composition identique au précédent mandat. Cependant, compte tenu du poids démographique de la Métropole, de son appareil commercial et des orientations opposables du SCoT exécutoire, il est proposé de revoir cette composition et de proposer une nouvelle composition ainsi qu'il suit :

- 6 délégués pour la Métropole (au lieu de 3) et 2 délégués pour chacun des autres EPCI membres (inchangé), soit 12 membres.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

VU les statuts du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée modifiés par arrêté préfectoral n°11/2014 en date du 21 mars 2014,

VU la délibération n°13-05-26/07-484 du Comité Syndical du 13 mai 2026 portant création et composition des commissions organiques,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER l'exposé qui précède

ARTICLE 2 :

DE FIXER la composition de la Commission Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) tel que suit :

- 6 délégués pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- 2 délégués pour la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume
- 2 délégués pour la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
- 2 délégués pour la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

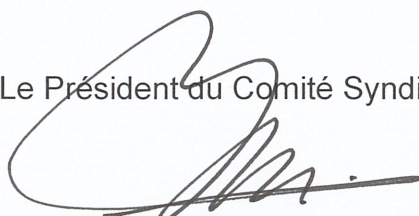
*Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois que dessus
Pour extrait certifié conforme à l'original*

POUR : 28
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0



Fait à Toulon, le **08** **JUL** 2026

Le Président du Comité Syndical


Robert BENEVENTI



Le secrétaire de séance

Mathieu PÉRCHOC

